

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le sept avril
À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	11
POUR	11
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M. PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-1

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2022 - BUDGET CAMPING

Le Président de l'Assemblée, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

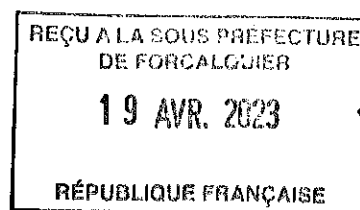
- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

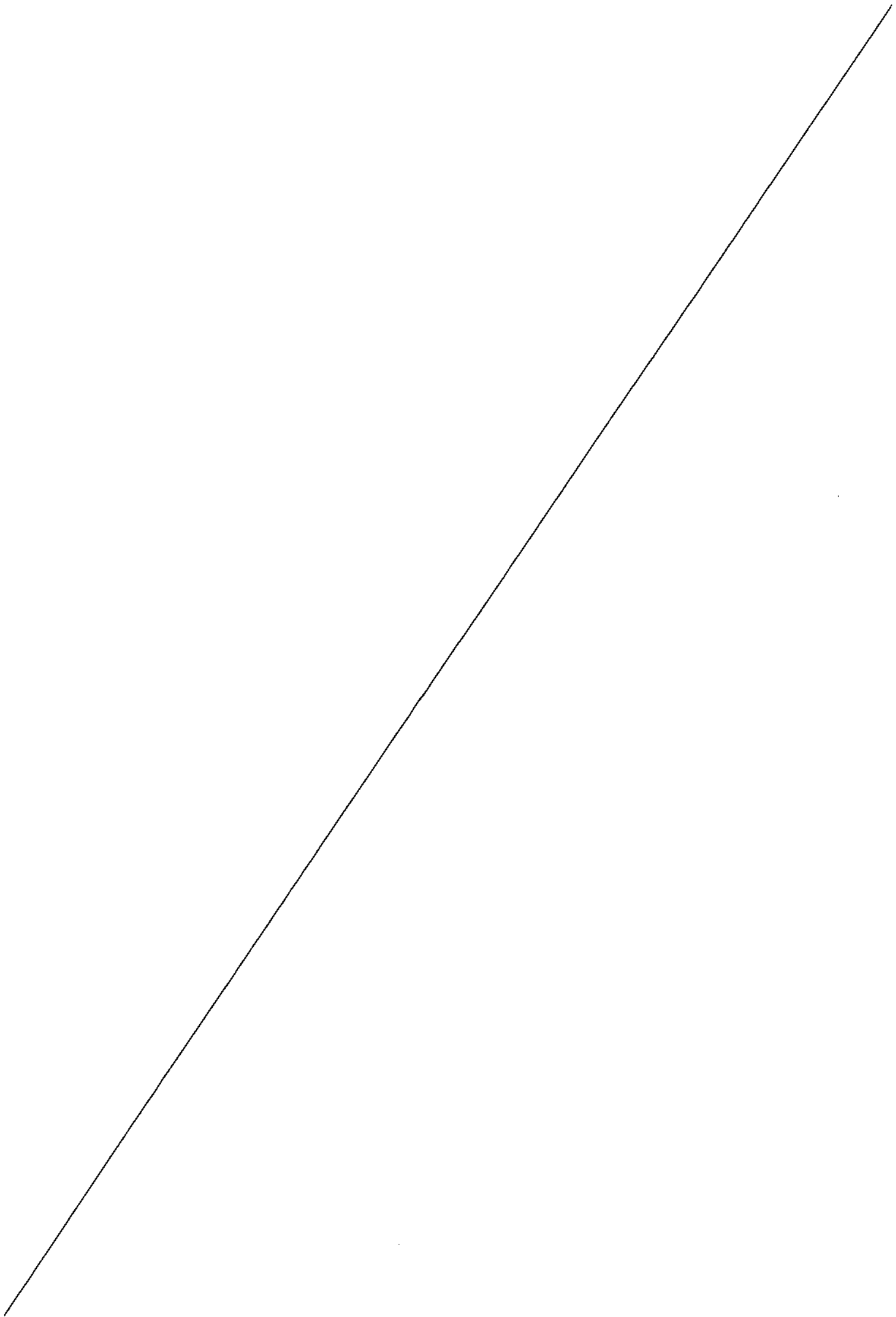
ARRETE celui-ci aux chiffres identiques au compte administratif de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré à SISTERON, les jours, mois et an que dessus.



Pour copie conforme :

Le Président
Christian GALLO



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le sept avril
À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	9
Procurations	1
VOTES	10
POUR	10
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M.BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M.PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)

ABSENTS : M. GALLO, MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-2

Monsieur GALLO Christian, Président, quitte la salle

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET CAMPING

Le Comité Syndical sous la Présidence de M.HERNANDEZ, Vice-Président délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget principal dressé par Monsieur Christian GALLO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer comme suit :

Budget camping	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	
Résultats reportés		29 943.17		7 378.76	
Opérations de l'exercice	49 857.90	56 101.07	43 301.29	32 649.87	
Résultats exercice 2022		6 243.17	-10 651.42		- 4 408.25
RESULTATS DE CLOTURE		36 186.34	-3 272.66		32 913.68

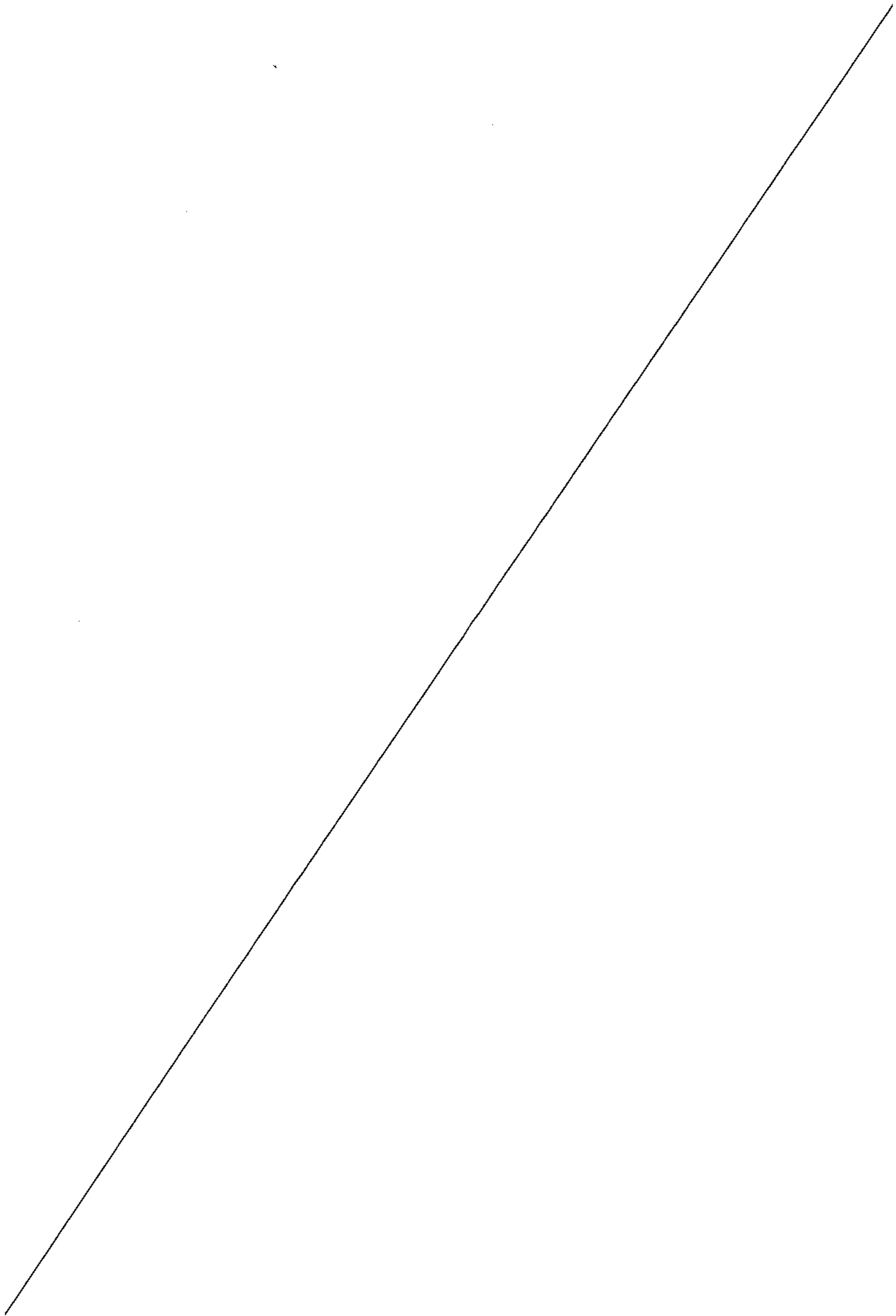
3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) - Approuve le Compte Administratif 2022 du Budget camping à l'unanimité.



POUR COPIE CONFORME,

Le Vice-Président
Michel HERNANDEZ



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
 Et le sept avril
 À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	11
POUR	11
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M. PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)
ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET
POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-3

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Le Président de l'Assemblée, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

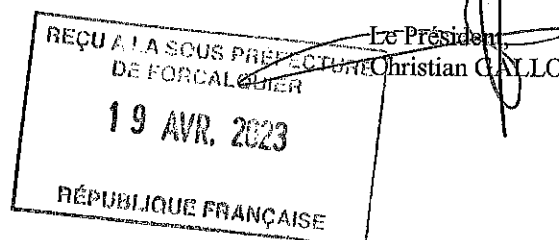
LE CONSEIL SYNDICAL,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

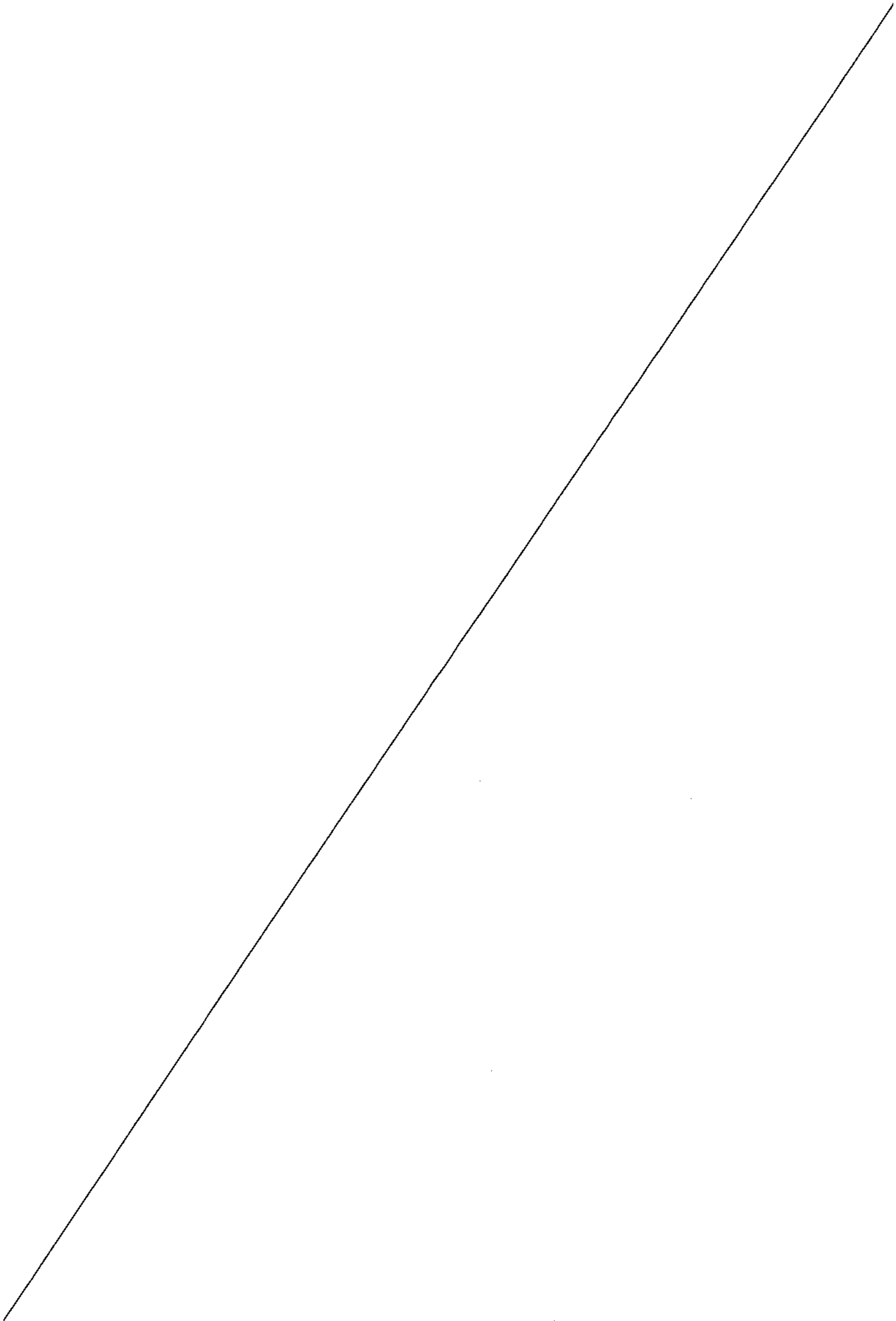
DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE celui-ci aux chiffres identiques au compte administratif de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré à SISTERON, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :





DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 7 avril 2023

**L'an deux mille vingt trois
Et le sept avril
À 16h30**

Membres en exercice	16
Membres présents	9
Procurations	1
VOTES	10
POUR	10
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M.BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M.PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)

ABSENTS : M. GALLO, MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-4

Monsieur GALLO Christian, Président, quitte la salle

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical sous la Présidence de M.HERNANDEZ, Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget camping dressé par Monsieur Christian GALLO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer comme suit :

Budget principal	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		14 086.11		107 826.10	
Opérations de l'exercice	17 888.09	14 048.40	56 346.55	70 540.67	
Résultats exercice 2022	3839.69			14 194.12	
RESULTATS DE CLOTURE		10 246.42		122 020.22	132 266.64

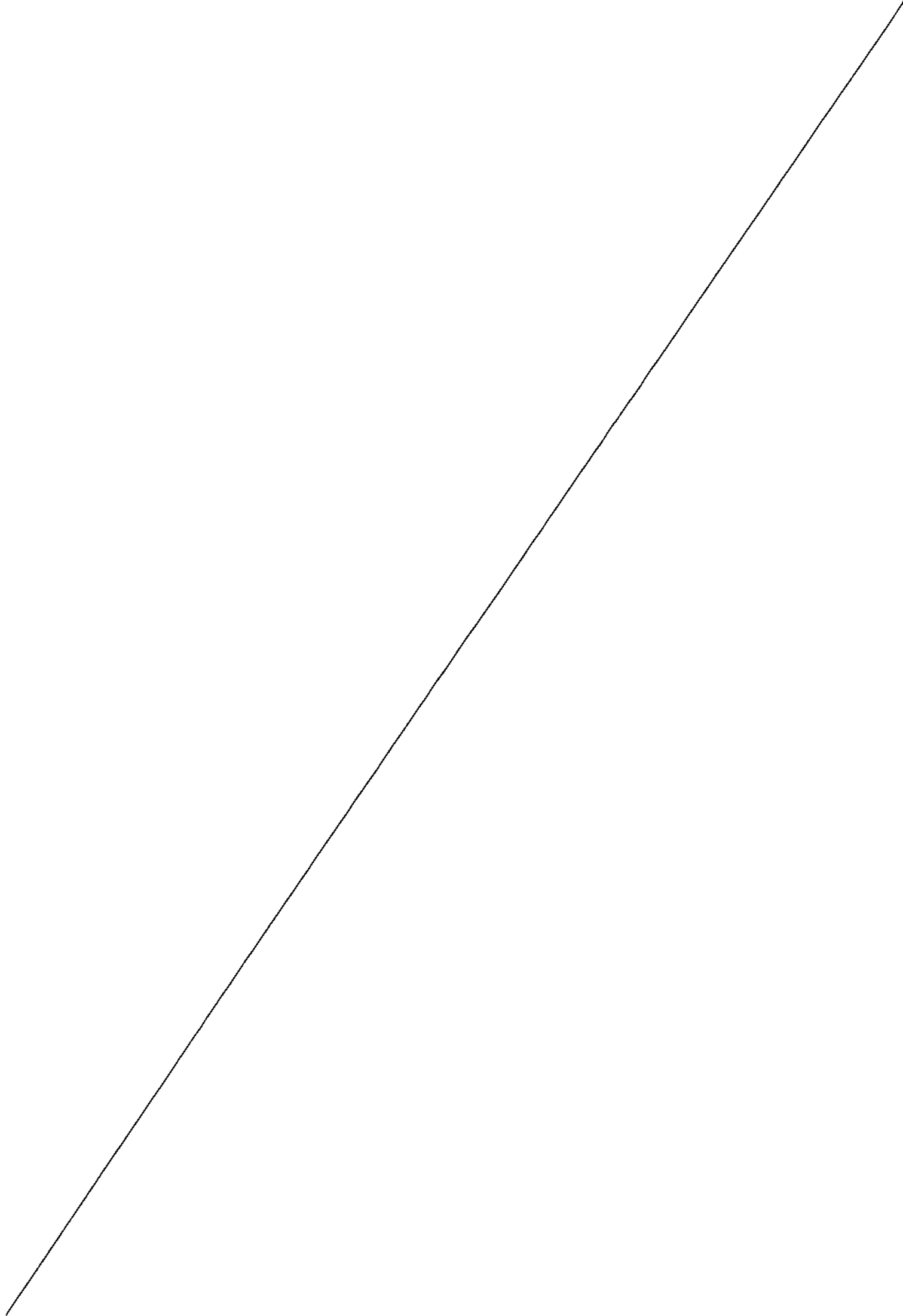
3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) - Approuve le Compte Administratif 2022 du Budget principal à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME,

Le Vice-Président,
Michel HERNANDEZ





DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
 Et le sept avril
 À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	11
POUR	11
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M. PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-5

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET CAMPING

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, le 07 avril 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement de :

* un déficit de fonctionnement de : - 10 651.42

REÇU À LA SOUS-PREFECTURE
 DE FORCALQUIER

24 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

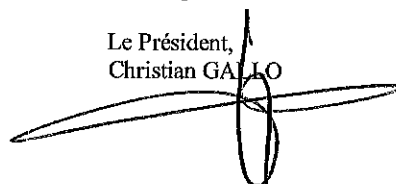
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

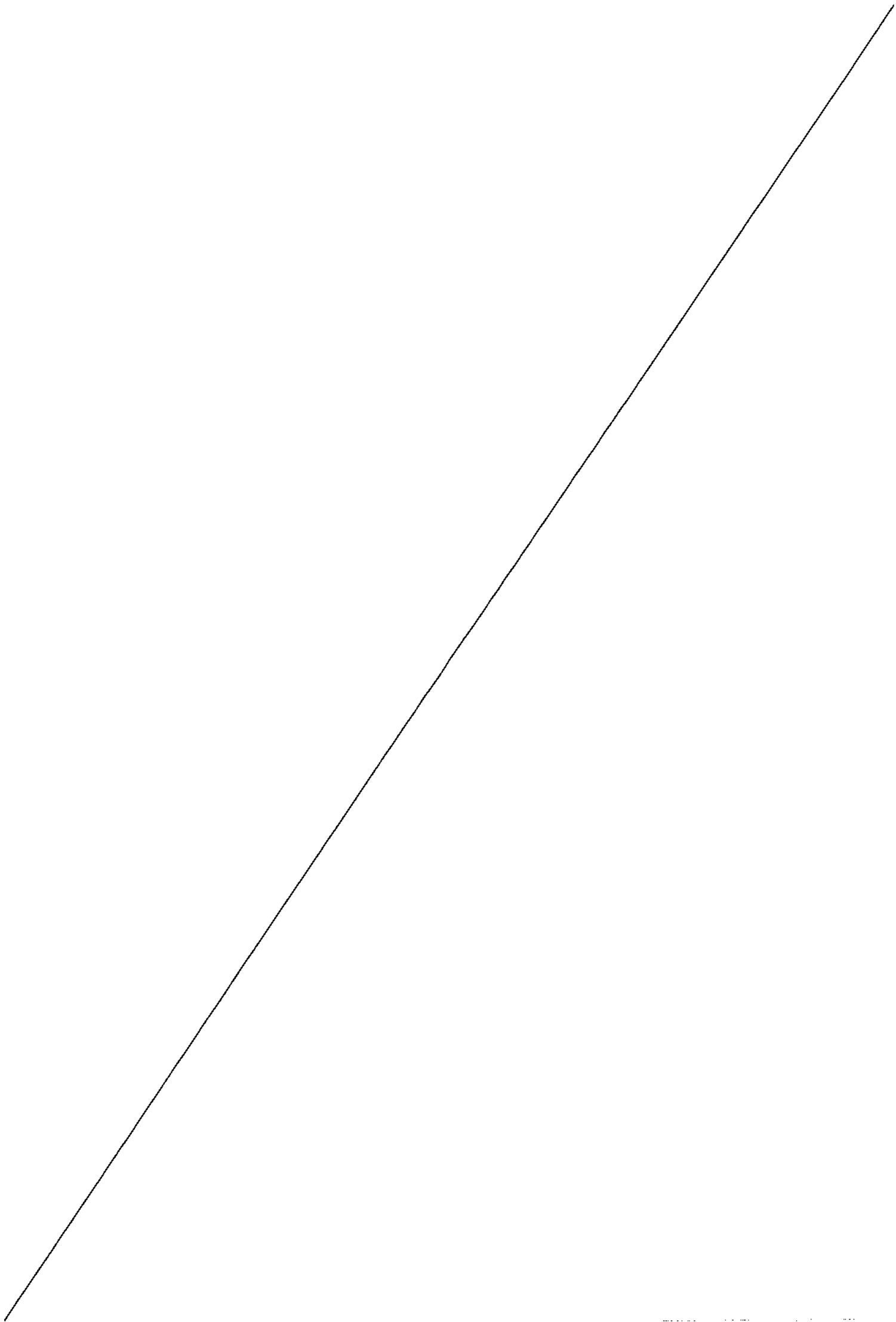
AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	7 378.76
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
DEFICIT	-10 651.42
A) EXCEDENT AU 31.12.2022	
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
B) DEFICIT AU 31.12.2022	
Déficit antérieur reporté	- 3272.66
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	- 3272.66
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

Pour copie conforme :

Le Président,
 Christian GALLO





DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
 Et le sept avril
 À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	11
POUR	11
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M. PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-6

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

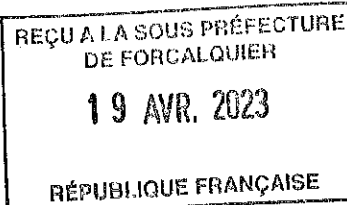
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, le
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
 Constatant que le compte administratif présente :

- * un excédent de fonctionnement de : 14 194.12
- * un déficit de fonctionnement de :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

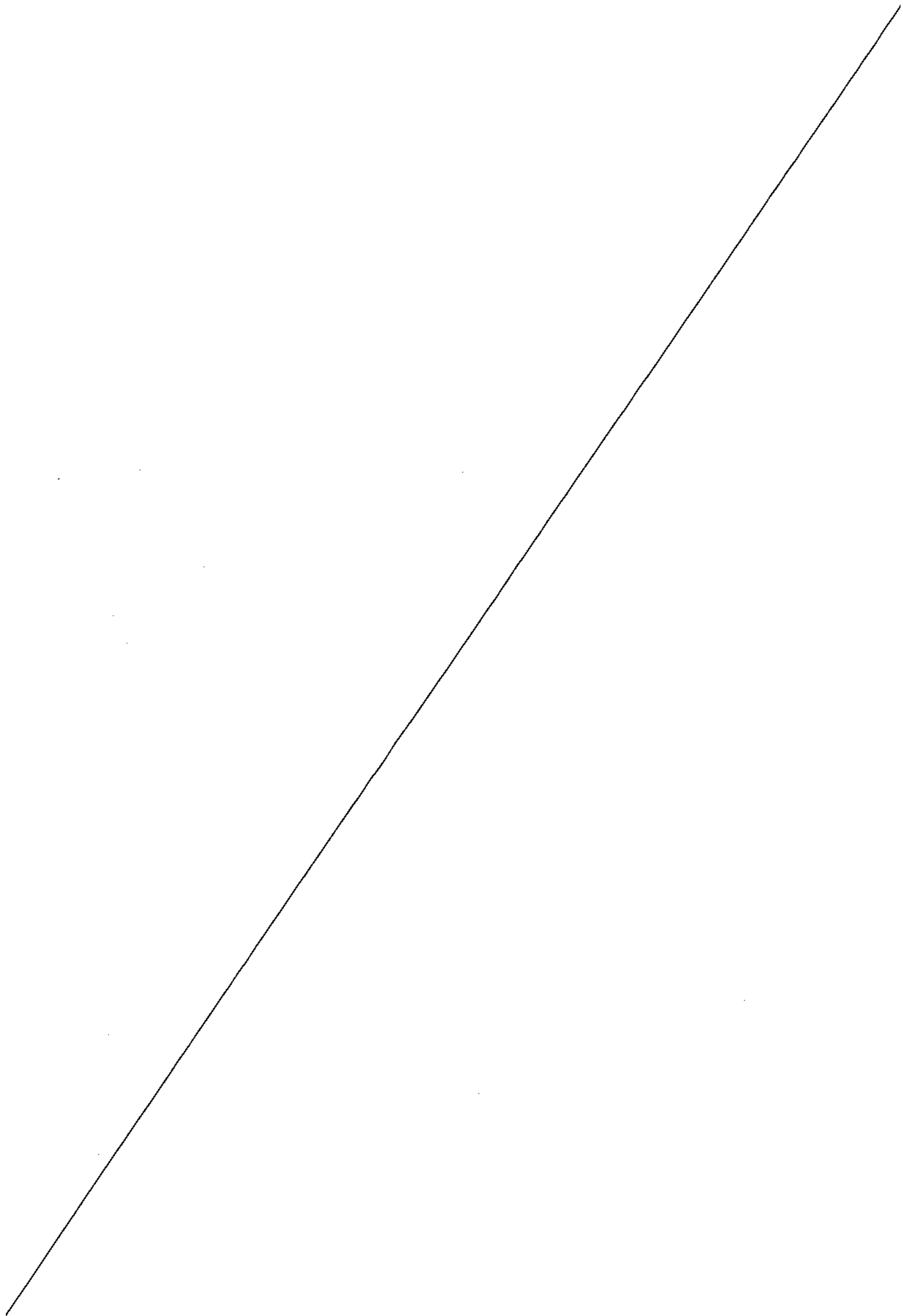
AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	107 826.10
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT.....	14 194.12
DEFICIT.....	
A) EXCEDENT AU 31.12.2022	122 020.22
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	122 020.22
Déficit résiduel à reporter	
B) DEFICIT AU 31.12.2022	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	



Pour copie conforme :

Le Président
 Christian GALLO



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
 Et le sept avril
 À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	11
POUR	11
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M. PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)
ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET
POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-1-7

OBJET : CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2023

Le Président Christian GALLO expose aux délégués le détail des contributions communales 2022 calculées selon les modalités suivantes : enveloppe globale de 40 840 € réparties conformément aux dispositions statutaires (arrondi au +/- 5 € les plus proches) et 2 000 € complémentaires pour la commune de Vaumeilh en compensation du surplus de la part communale de taxes foncières du fait de l'assujettissement des hangars depuis le 1^{er} janvier 2017 après avis favorable de la Commission communale des impôts directs (CCID) de Vaumeilh :

- ✓ Sisteron 37 128 €
- ✓ Vaumeilh 3 264 €
- ✓ Valernes 1 224 €
- ✓ Thèze 816 €
- ✓ Sigoyer 408 €

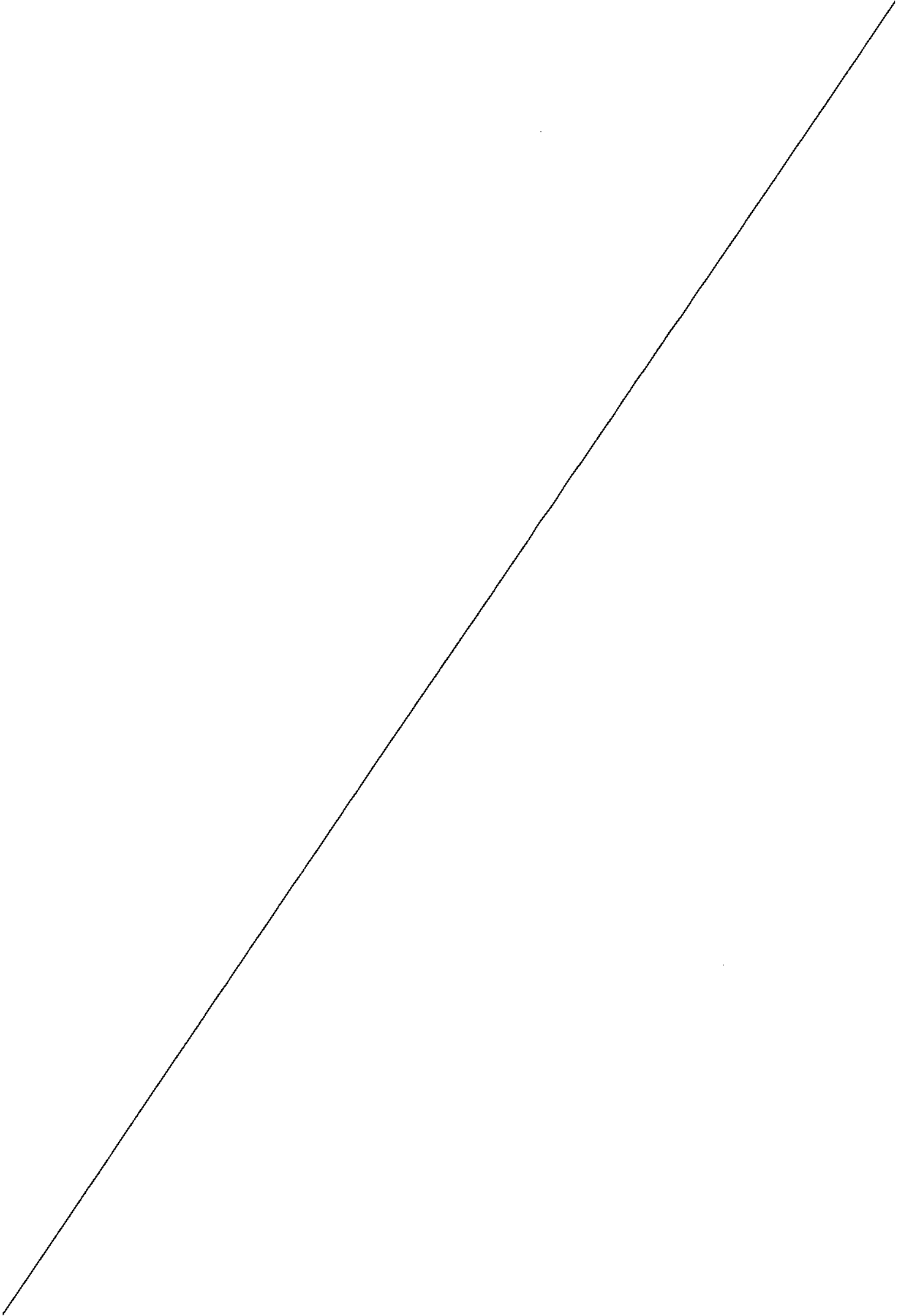
LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition des contributions communales pour l'année 2023

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
 Christian GALLO





DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE
L'AERODROME SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le sept avril
À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	11
POUR	11
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M. PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-8

Objet : Indemnités secrétaire

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que le secrétariat du syndicat est assuré par Madame DUGNOL depuis le premier janvier 2020. L'indemnité de secrétaire s'élève actuellement à 220 euros brut par mois. La gestion de la paie est actuellement gérée par le service paie de la mairie de Sisteron mais Madame DUGNOL devrait récupérer cette tâche supplémentaire. Il est proposé une augmentation de 60 euros brut mensuel. L'indemnité de Madame DUGNOL s'élèvera donc à 280 euros brut mensuel.

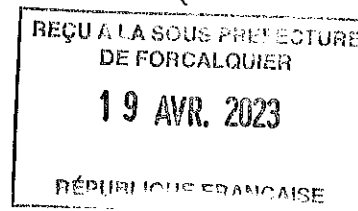
Afin de ne pas figer le montant de l'indemnité de Secrétariat Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer l'indemnité de secrétariat à 82 % de l'indice majoré du grade d'emploi occupé par Mme Sophie DUGNOL sans faire référence à l'échelon pour tenir compte des avancements de carrière.

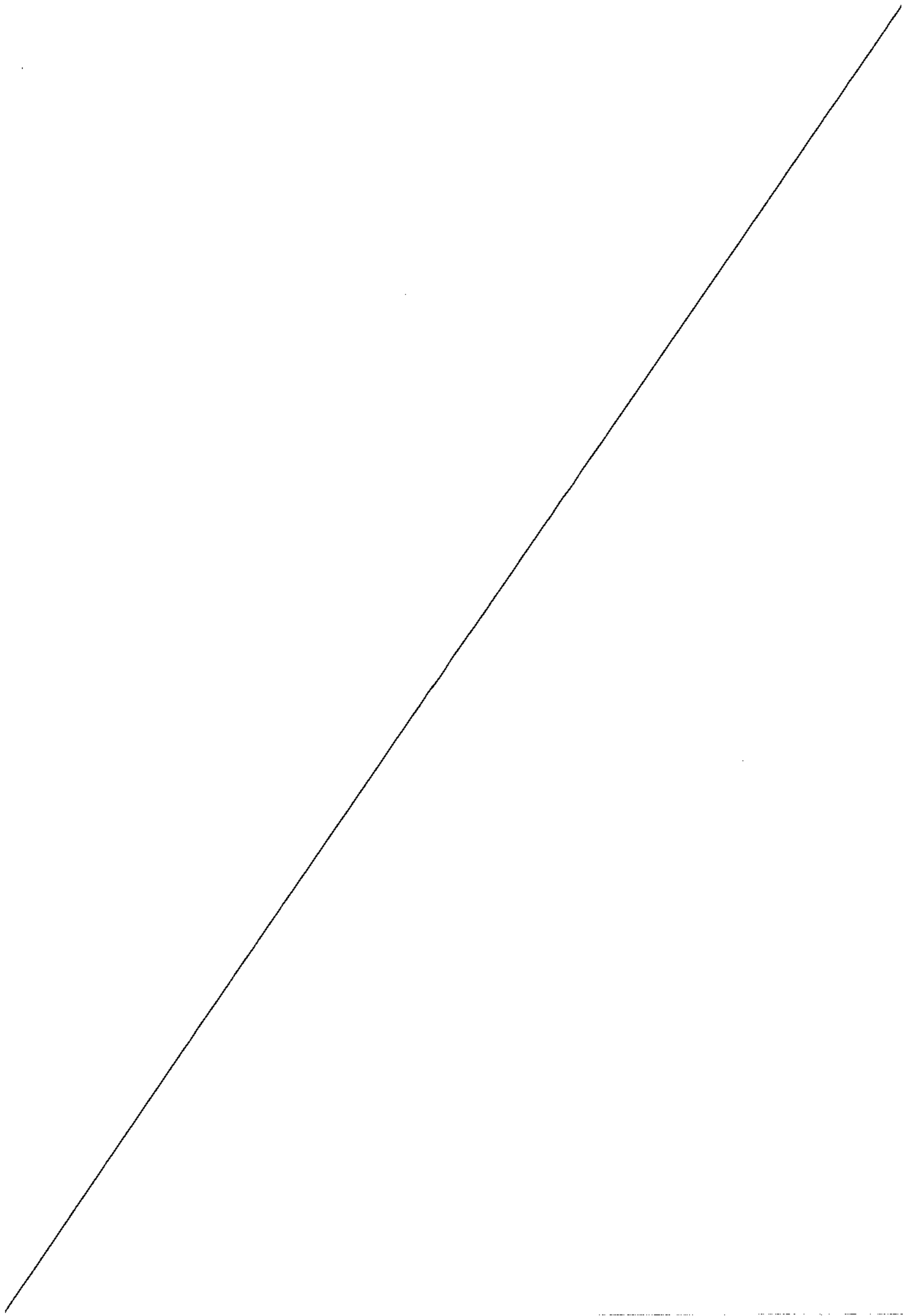
Le Comité Syndical,
ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer, à compter du 1^{ER} JANVIER 2023, l'indemnité trimestrielle de secrétariat à 280 euros brut mensuel et de fixer cette indemnité mensuelle au taux de 82 % de l'indice majoré du grade d'emploi occupé par Melle DUGNOL

Pour copie conforme :

~~LE PRESIDENT,~~
 Christian GALLO





2023-2-9

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le sept avril
À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	11
POUR	11
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M. PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-9

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET CAMPING

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Christian GALLO, délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2023 du budget camping, arrête les crédits budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 57 174.65 €

RECETTES = 57 174.65 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES = 67 779.48 €

RECETTES = 67 779.48 €

TOTAUX

DEPENSES = 124 954.13 €

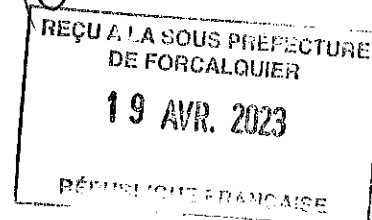
RECETTES = 124 954.13 €

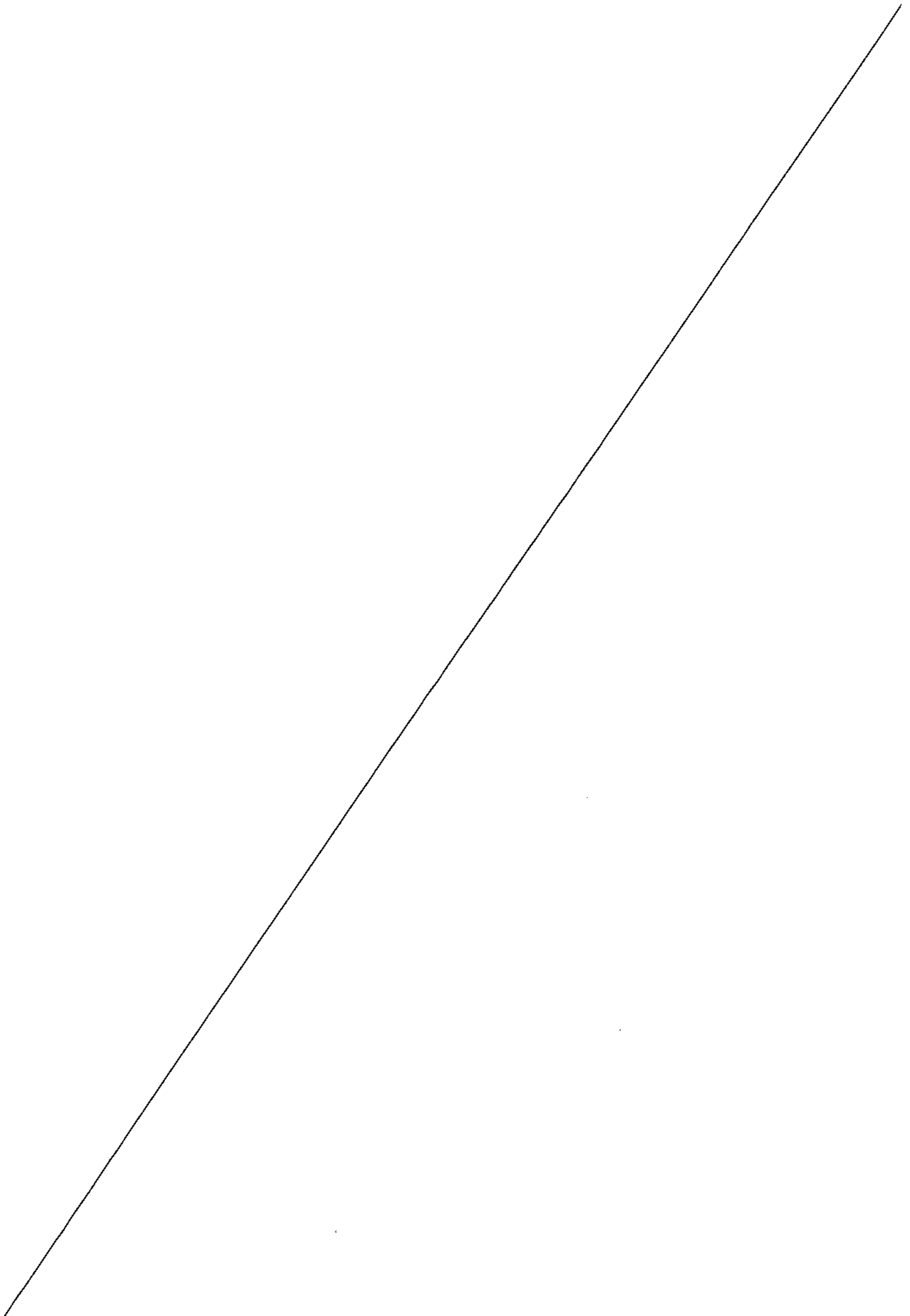
LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif camping 2023 voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
Christian GALLO





DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

362.31

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE

B.P. 100

04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le sept avril
À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	11
POUR	11
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M. PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-10

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Christian GALLO, délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2023 du budget principal, arrête les crédits budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 193 145.72€

RECETTES = 193 145.72 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES = 246 204.64 €

RECETTES = 246 204.64 €

TOTAUX

DEPENSES = 439 350.36 €

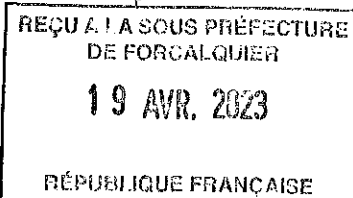
RECETTES = 439 350.36 €

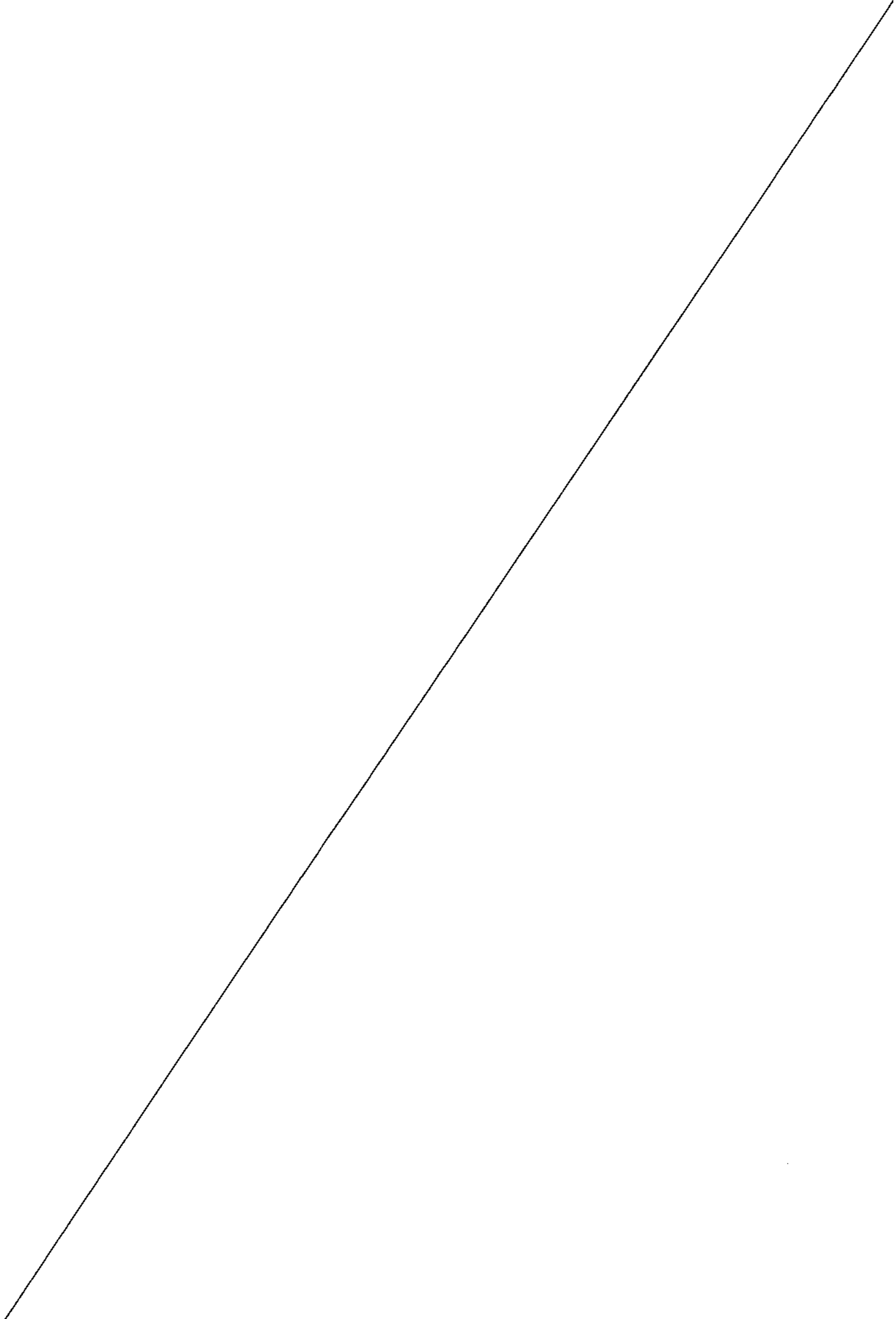
LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif prin2023 voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président
Christian GALLO





DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE
L'AERODROME SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le sept avril
À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	11
POUR	11
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	28 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (SISTERON), M. BUIATTI (VAUMEILH), M. PIK (VALERNES), HERNANDEZ (SIGOYER)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme LOUVION

2023-2-11

Objet : Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01 janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Le Comité Syndical,
ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal à compter du 01 janvier 2024

Pour copie conforme :

